



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 25 novembre 2025

DROIT DU TRAVAIL

RÉGRESSION SOCIALE, MOTEUR DU CAPITAL !

Que ce soit sur le temps de travail, sur les repos hebdomadaires, sur les arrêts maladie..., les attaques du patronat et du pouvoir en place contre les droits des salarié·e·s s'accroissent.

Ces mesures ne s'appliquent pas, pour l'instant, dans les branches professionnelles disposant d'une Convention collective, mais jusqu'à quand ?

Le 13 novembre dernier, la Cour de cassation a jugé qu'un·e salarié·e peut travailler plus de 6 jours consécutifs, à condition qu'il ou elle ait au moins un jour de repos dans chaque semaine civile (du lundi 0h00 au dimanche 24 heures). En d'autres termes, elle considère que le Code du travail autorise un·e salarié·e à travailler jusqu'à 12 jours consécutifs étalés sur deux semaines, tant qu'un repos existe dans chaque semaine civile !

Cette lecture orientée du droit constitue une nouvelle attaque contre les salarié·e·s, insultant l'histoire sociale des travailleur·euse·s **en rayant d'un trait de plume la lutte des mineurs en 1906 après la catastrophe de Courrières, débouchant sur la création du repos hebdomadaire à la suite d'un mouvement social d'ampleur marqué par une répression sans précédent !**

L'OFFENSIVE DÉCOMPLEXÉE DES IDÉES CONSERVATRICES S'INTENSIFIE !

Le 22 novembre 2025, c'est au tour de la droite sénatoriale, dans le cadre de l'examen du PLFSS 2026, d'afficher son mépris pour les salarié·e·s en votant un amendement augmentant la durée annuelle de travail des salarié·e·s de 12 heures supplémentaires par an ! **Cette mesure s'inscrit dans la lignée de la bataille culturelle menée par le capital et ses laquais, en infusant dans le débat public des idées régressives et antisociales, à l'image du projet de loi du 3 juillet dernier voulant mettre fin au 1^{er} mai férié, chômé et payé, ainsi que l'adoption, le 31 octobre 2025, de l'amendement rendant possible la prescription par les médecins d'une période de télétravail en lieu et place d'un arrêt maladie !**

UNE AUTRE VOIE, HUMAINE ET SOLIDAIRE, EST POSSIBLE !

Alors que le patronat du ferroviaire (UTP) applique les mêmes recettes avec ses attaques incessantes contre la CCN de branche, les cheminot·e·s en ressentent déjà les effets dévastateurs, notamment du fait des réorganisations en cascade et de la dégradation de leurs conditions de travail. Concernant les ingénieur·e·s, cadres, technicien·ne·s et agent·e·s de maîtrise (Ictam), ils et elles subissent l'explosion de leur temps de travail, souffrent de l'accroissement exponentiel de leur charge mentale et d'un déséquilibre vie pro-vie perso grandissant.

C'est pourquoi il est nécessaire de se rassembler avec la CGT et son UFCM pour revendiquer un nouveau Statut du travail cheminot (NSTC) protecteur et émancipateur, et de se mobiliser contre nos ennemis de classe, dont l'unique objectif est de détruire nos repères collectifs en matière de droits, de salaires, de protection sociale et de retraite !



LA CGT ET SON UFCM REVENDIQUENT :

- des augmentations générales de salaire et la mise en place d'une grille unique des salaires ;
- l'extension de la liste des emplois-repère à pénibilité avérée (ERPA) et l'amélioration des dispositifs de CAA existants ;
- la reconnaissance de la pénibilité pour les encadrants de proximité, leurs adjoints, les RET, les GM, les CTT, les ordonnanceurs et les « astreinteurs » ;
- la mise en place d'un décompte horaire pour contrôler le temps de travail mais aussi le temps de repos ;
- l'instauration de véritables dispositifs de déconnexion sous la responsabilité de l'employeur ;
- l'abrogation de la contre-réforme des retraites ;
- l'arrêt de toutes les réorganisations en cours.

CONTRE LA RÉGRESSION SOCIALE ET L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE,

CHEMINOT·E·S DE TOUS MÉTIERS ET DE TOUS COLLÈGE,

EN GRÈVE ET DANS LES INITIATIVES LOCALES LE 2 DÉCEMBRE !



F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

RENFORCE-TOI !

REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS

Nom du secteur:.....Tél :
Syndicat :Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :